

 EUROPE & INTERNATIONAL	Appui au MOntage de projet de Recherche en Coordination Européenne AMORCE
--	---

Appel à projets 2026

CONTEXTE

Le CNRS déploie depuis 2021 une **stratégie Européenne**¹ visant à accroître sa participation aux programmes européens, en particulier en augmentant le nombre de projets coordonnés par des équipes de recherche françaises déposés en réponse aux appels à projets d'« **Horizon Europe** » (HE).

Dans le cadre de cette stratégie, la Direction Europe & International (DEI) renouvelle son dispositif d'aide au montage de projets européens collaboratifs **AMORCE**, initié en 2022. Cet appel à projets vise à soutenir les chercheurs et enseignants-chercheurs des unités de recherche du CNRS qui s'engagent à déposer **un projet collaboratif en tant que coordinateur**.

Sont éligibles toutes les propositions visant à répondre à un **appel européen**² impliquant un projet collaboratif (ERC Synergy Grant, MSCA DN et SE, projets « Infrastructure » du Pilier 1, projets collaboratifs du Pilier 2, de l'EIC, et du pilier transversal (Widening, COST)). Ces propositions devront être **coordonnées** par un chercheur CNRS ou un enseignant-chercheur d'une unité de recherche du CNRS (UMR, IRL, UPR, etc).

Pour ce 4^e appel AMORCE, une attention particulière sera portée aux **candidatures impliquant un partenaire international**, en particulier issu d'un pays associé (Royaume-Uni, Suisse, Canada, Nouvelle-Zélande, Corée du Sud, Maroc, Égypte, etc. — voir liste complète³).

QUI PEUT SOUMETTRE UNE PROPOSITION ?

Tout chercheur ou enseignant-chercheur rattaché à une unité de recherche du CNRS (UMR, IRL, UPR, etc).

¹ https://www.cnrs.fr/sites/default/files/pdf/STRATEGIE_EUROPE_CNRS_0602%5B6%5D.pdf

² <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

³ La liste officielle avec tous les pays associés et les différentes conditions de leur association sont à trouver sur ce site : https://research-and-innovation.ec.europa.eu/strategy/strategy-2020-2024/europe-world/international-cooperation/association-horizon-europe_en . Pays tiers (https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/guidance/list-3rd-country-participation_horizon-euratom_en.pdf). Plus d'informations sur les différentes formes d'implication des pays tiers sont disponibles sur ce site : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/la-participation-des-entites-des-pays-tiers-horizon-europe-29438> .

APPEL A PROJETS

- Les projets sélectionnés recevront une aide maximale de 5 000 € (pour les ERC SyG) ou de 10 000 € (pour les autres projets collaboratifs du programme Horizon Europe), aide qui devra être dépensée au cours de l'année 2026 (subvention FEI du CNRS).
- Possibilité de bénéficier d'un soutien par un Ingénieur Projet Européen (IPE) dans les cas éligibles.
- Le porteur du projet AMORCE s'engage à déposer le projet européen pour lequel il bénéficiera du soutien de la DEI au cours de l'année 2026 ou 2027.

Axes et thèmes de recherche : toutes disciplines

Calendrier :

- Clôture de la soumission : **30 janvier 2026, à 17h (heure de Paris)**
- Résultats : **début mars 2026**

Pour toute question technique, financière, administrative ou scientifique, s'adresser à : dei-aap@cnrs.fr

ELIGIBILITE DE DEPENSES D'UN PROJET AMORCE

Les coûts éligibles pour ce programme sont limités aux seules dépenses liées à l'élaboration du réseau scientifique européen conduisant au montage du projet européen collaboratif, telles que :

- **Les coûts liés aux réunions de consortium : frais de mission en France, en Europe ou à l'international, frais de réception, frais d'organisation de réunions de montage, etc.**
- **Les coûts de prestations visant à la mise en forme, la traduction et la relecture du projet. Les coûts de rédaction et de relecture ne doivent pas dépasser 25 % du budget demandé.**

Cette aide n'est pas cumulable avec d'autres financements, tels que les subventions obtenues dans le cadre du programme MRSEI (Montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux) de l'ANR.

Les financements ne pourront pas être utilisés pour des dépenses relatives à des expérimentations ou à des recherches préalables, ni pour l'achat de consommables ou d'équipements (y compris informatiques), ni pour des dépenses liées à l'emploi de personnels, notamment post-doctorants, doctorants ou stagiaires, exerçant des activités de recherche.

CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION

La proposition comprend un formulaire de candidature à télécharger depuis la page de publication de l'appel à projets de la DEI ou depuis la plateforme NOA, à compléter puis à soumettre au format PDF sur NOA (<https://noa.cnrs.fr/#/accueil>).

Ce document comporte 5 pages de texte et 2 pages de CV maximum, précisant :

- L'appel ou les **appels visé(s)** par le consortium formé
- Un **résumé** du projet scientifique
- Une description du **projet scientifique**
- Une présentation du **responsable scientifique** du projet
- Une description du **consortium**
- La **plus-value** du financement **AMORCE**
- Le **budget** demandé

EVALUATION ET SELECTION DES PROJETS RETENUS

L'évaluation portera en particulier sur les critères suivants :

- Adéquation du projet avec l'appel visé
- Qualité scientifique du projet et impact attendu
- Expérience et capacité du coordinateur ou de la coordinatrice à porter le projet
- Pertinence du consortium (complémentarité des partenaires, plus-value de la collaboration, etc.)
- Plus-value apportée par le financement AMORCE dans la stratégie de préparation du projet

À l'issue de la procédure d'évaluation, un rapport final synthétisant les remarques du comité sera communiqué à chaque coordinateur ou coordinatrice de proposition éligible.

ENGAGEMENT DES COORDINATEURS SCIENTIFIQUES QUI SOUMETTENT UN PROJET

Chaque coordinateur scientifique d'un projet financé par **AMORCE** s'engage à candidater à un appel à projets européen. Les crédits alloués devront être restitués si le projet européen n'est pas déposé.

Chaque coordinateur scientifique sollicitant un financement s'engage à informer son directeur ou directrice d'unité. La liste des projets enregistrés par la DEI sera transmise aux responsables des SPV des délégations gestionnaires pour les projets les concernant.

Chaque coordinateur scientifique est tenu de dépenser le financement AMORCE au cours de l'année 2026 et s'engage à transmettre à la DEI **un rapport d'activités ainsi qu'un bilan financier** à l'adresse suivante : dei-aap@cnrs.fr et ce au plus tard le 31 janvier 2027.